EL 7

1 / 5.000

DEPARTEMENT URBANISME

S.C.P
Arnaud DUPONT
Géomètre Expert DPLG

72 rue Ponsardin
51100 Reims
tél. 03 26 86 70 60
fax. 03 26 88 62 94
a.dupont.reims@wanadoo.fr

1 place Albert Camus
51170 Fismes
tél. 03 26 48 03 83
fax. 03 26 48 18 00
a.dupont.fismes@wanadoo.fr

3 rue Parmentier - BP 11
02220 Braine
tél. 03 23 74 29 62
fax. 03 26 48 18 00

COMMUNE DE SELLES

CARTE COMMUNALE

Plan des Servitudes d'utilité publique

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE de REIMS

26 OCT. 2004

Vu pour être annexé à la délibération du 4 OCT. 2004	Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 21 DEC 2004	Pour ampliation
Le Maire	Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général pour l'Administration de l'Etat, Raymond LE DEUN, Pour ampliation, Pour le Préfet et par délégation, François Raynaud	Mairie Sous-Préfecture DDE

Périmètre éloigné

Périmètre rapproché

REIMS

SOMMEPY

149 N.G.F.

AS1	Conservation des eaux. Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	
EL7	Circulation routière. Servitudes d'alignement.	
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	
PT2	Télécommunication. Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	
PT3	Télécommunications. Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	
T1	Voie ferrées. Servitudes relatives aux chemins de fer.	
T7	Relations aériennes. Servitudes aéronautiques hors zones de dégagement concernant des installations particulières.	

En application de l'arrêté interministériel du 23/08/73, toute construction comprise dans une zone définie par un cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome REIMS-CHAMPAGNE et dépassant un plan horizontal à 239 m. NGF devra être soumise à autorisation spéciale.

28 AOUT 2003

1 / 10.000

Source : IGN - Scan 25 ()